

Lyon, le 30 avril 2015

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Présidence de M. BLACHE

PROCES VERBAL

SEANCE DU LUNDI 13 AVRIL 2015

- Désignation d'un secrétaire de séance : M. AUGOYARD
- Appel nominal
- Approbation du procès-verbal de la séance du 2 mars 2015 : **UNANIMITÉ**

PRESIDENT : Monsieur BLACHE, Maire

SECRETAIRE ELU : M. AUGOYARD

PRESENTS : M. BLACHE, M. LAFOND, M. DUVERNOIS, Mme CROIZIER, Mme ROBIN, M. LAUPIES, Mme GRAZIANI, M. SIMOND, Mme DARBON, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, Mme ROUX DE BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BARNY de ROMANET, Mme TRIBALAT, M. BOUZARD, M. BREAUD, M. AUGOYARD, Mme MICHAUX, Mme HAZERAN, M. GRACI, M. HEKIMIAN.

EXCUSES : Mme MOULLIN, M. BRUN.

DEPOTS DE POUVOIRS : M. DUVERNOIS a déposé pouvoir pour voter pour Mme MOULLIN, Mme ROUX DE BEZIEUX : pouvoir de M. BRUN.

ABSENTS : M. FENECH.

-

M. BLACHE ouvre la séance à 18 h38.

M. BLACHE propose de désigner M. AUGOYARD pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. AUGOYARD procède à l'appel nominal.

-*-*-

Approbation du procès-verbal de la séance du 2 MARS 2015

LE PROCES-VERBAL DU 2 MARS 2015 EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

-*-*-

Rapport 06.15.118 - Liste complémentaire d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de petits travaux d'investissement

Mme CROIZIER rapporte ce dossier.

Elle indique qu'en décembre 2014, le Conseil municipal a autorisé le dépôt des autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation des petits travaux d'investissement définis dans le cadre de la programmation des enveloppes de travaux du propriétaire et de travaux d'aménagement.

Il convient aujourd'hui de compléter cette liste et de rajouter les opérations suivantes et d'autoriser le maire à déposer toutes les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de ces petits travaux d'investissement.

N° EI	Libellé	Adresse EI	Descriptif travaux
06009	Groupe scolaire Montaigne	87 rue Ney - 69006 LYON	Modification des portails d'entrée, du muret d'enceinte et rehausse de la clôture
06010	Groupe scolaire Ferry	13-15 rue Fournet - 69006 LYON	Modification des portails d'entrée, du muret d'enceinte et rehausse de la clôture (école et gymnase)

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.118 - Approbation d'une convention d'attribution d'une subvention d'investissement de 16 061 euros entre la Ville de Lyon et la Métropole pour la création d'un jardin partagé rue des Emeraudes à Lyon 6^e

Mme CROIZIER présente ce dossier.

Elle rappelle que la Métropole de Lyon est propriétaire d'un terrain situé à l'angle de la rue des Emeraudes et de la rue Michel Rambaud à Lyon 6^e. Celle-là a autorisé la Ville de Lyon à occuper à titre précaire et révocable ce terrain. Celle-ci a souhaité mettre en valeur ce terrain en associant les membres du Comité d'intérêt local (CIL) Vitton-Thiers à l'élaboration d'un projet de jardins partagés.

Une convention d'occupation temporaire concernant la mise à disposition du terrain à titre gratuit à usage de jardin partagé a été passée avec l'Association CIL Vitton Thiers. Ce projet permet de requalifier un espace délaissé et d'intégrer un jardin partagé d'une surface de 170 m². Cet aménagement consiste à réaliser un espace clôturé avec portillon, à installer des bacs hors sol adaptés à des cultures potagères, ainsi qu'un composteur et un point d'eau permanent.

La Métropole de Lyon a proposé d'accompagner la création de ce jardin partagé rue des Emeraudes par le versement d'une subvention d'équipement d'un montant maximal de 16 061 € net de taxe correspondant à une dépense subventionnable retenue de 40 151,74 € HT.

Mme CROIZIER fait remarquer que ce terrain était laissé en jachère. Néanmoins, une location est demandée pour sa mise à disposition.

Elle précise que la remise des clés a eu lieu le 8 avril et que l'inauguration est prévue le 19 mai à 17h00.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.120 - Illuminations 2014 : attribution de subventions complémentaires pour un montant de 12 626 euros

Mme ROUX DE BEZIEUX rapporte ce dossier.

La ville de Lyon a, en octobre et novembre 2014, apporté son soutien aux associations de commerçants porteuses de projets d'illuminations de décembre 2014.

Le Conseil municipal avait voté l'attribution de subventions aux associations de commerçants et adopté le principe d'un réajustement du montant des subventions au premier semestre 2015, dans la limite de 50 % du montant TTC des dépenses constatées plafonné à 20 000 € par projet.

Les compléments aux subventions votées en 2014 sont calculés sur la base des factures acquittées et transmises par les associations par ces dernières avant une date déterminée par les services de la Ville.

Un montant total complémentaire de 12 626 € sera donc pris en charge à ce titre dont 874 € pour le 6^{ème} arrondissement attribué aux Commerçants Saxe Saint-Pothin.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.121 - Approbation et autorisation de signature de l'avenant n° 3 à la convention constitutive du groupement d'intérêt public "maison de l'emploi et de la formation de Lyon" - attribution d'une subvention de fonctionnement général de 257 062 euros - approbation et autorisation de signature de la convention-cadre afférente

M.SIMOND est rapporteur de ce dossier.

En décembre 2006, le Conseil municipal a approuvé la convention constitutive du groupement d'intérêt public (GIP) « Maison de l'emploi et de la formation de Lyon » créé avec l'État, la Ville de Lyon, Pôle Emploi, la Région Rhône-Alpes, le Département du Rhône, la Communauté urbaine de Lyon, la Chambre de commerce et d'Industrie de Lyon, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône, la Mission Locale de Lyon et l'Association ALLIES.

Cette convention constitutive a fait l'objet d'un second avenant ayant pour objet de prendre en compte des modifications apportées au cadre légal des GIP approuvé par délibération en octobre 2013.

En septembre 2011, le conseil municipal a approuvé la convention cadre précisant les moyens apportés par la Ville de Lyon à la mise en œuvre du programme d'actions de la Maison de l'emploi et de la formation. Cette convention arrive à échéance le 6 mai 2015 en même temps que la convention constitutive du GIP.

M.SIMOND rappelle les missions de la Maison de l'emploi et de la formation de Lyon :

- Observer la situation de l'emploi et anticiper les mutations économiques du territoire ; contribuer à la coordination des actions du service public de l'emploi avec les partenaires : accueil, information, orientation et accompagnement des personnes à la recherche d'une formation ou d'un emploi ; développement de l'activité et de l'emploi ainsi que l'aide à la création et à la reprise d'entreprises mais aussi contribuer au développement de la gestion territorialisée des ressources humaines ; enfin mener des actions d'information et de sensibilisation aux phénomènes des discriminations à l'embauche et dans l'emploi, à l'égalité professionnelle et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

Il souligne que la Mission locale est organisée avec cinq antennes de proximité. Il n'y en a pas dans le 6^{ème} mais l'antenne pour le 3^e/6^e arrondissements a été récemment relocalisée place Voltaire. Elle développe progressivement une offre de services variés pour tous les publics, y compris les adultes avec le concours de la Maison de l'emploi et de la formation de Lyon.

M. SIMOND souligne que c'est un bel outil qu'il a eu l'occasion de visiter.

Il indique la volonté d'aller plus loin dans la mutualisation entre la Maison de l'emploi et de la formation et la Mission locale accroissant la lisibilité des outils d'accueil, d'orientation et d'accompagnement en mutualisant les antennes de proximité des deux structures comme ce qui est en cours place Voltaire, Il faut aussi mutualiser les actions en direction des entreprises : charte des entreprises pour l'emploi signée par 250 entreprises de toute taille, coordination des recrutements en nombre comme pour la Part-Dieu et la Confluence, assistance à la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics, rencontres métiers, actions de gestion prévisionnelle des emplois et compétence.

Il en profite pour saluer et féliciter les actions en matière d'économie sociale et solidaire.

Le plan d'actions mutualisé intégrera les enjeux de cohésion sociale et territoriale de la politique de la ville. Il constituera de fait le volet emploi-insertion du futur contrat de ville.

L'avenant n° 3 de prorogation de la convention constitutive a pour objet de renouveler pour quatre ans la convention constitutive du GIP et de substituer la Métropole de Lyon à la Communauté urbaine de Lyon et au Département du Rhône anciennement membres du GIP.

Enfin, une subvention de fonctionnement général de 257 062 € sera attribuée. Le montant de la subvention totale de fonctionnement général est identique à celle attribuée par la Ville de Lyon en 2014.

M. SIMOND indique que le 29 avril, la Mairie du 6^e accueillera une présentation sur les aides à l'embauche.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.122 - Autorisation de signer des conventions cadres et d'occupations temporaires avec divers associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance

Mme GRAZIANI présente ce projet de délibération.

Les conventions entre les associations gestionnaires de petite enfance et la ville arrivent à échéance, leurs objectifs s'inscrivant toujours dans le cadre du fonctionnement et de l'animation d'une structure d'accueil Petite Enfance, tels que définis par la réglementation, il convient de signer de nouvelles conventions.

La valeur locative annuelle totale des locaux mis à disposition par la ville de Lyon est estimée à 585 247 €, pour ce qui est du 6^{ème} arrondissement, elle indique que la structure concernée est la suivante :

Association Gestionnaire	Nom de l'équipement	<u>Type de convention :</u> 1- Convention cadre 2- Convention Occupation temporaire (la Ville de Lyon est propriétaire) 3- Contrat de sous mise à disposition (la Ville de Lyon est locataire)	Valeur locative 2014 des locaux mis à disposition	Rappel du montant de la subvention de fonctionnement votée pour 2015 (1 ^{ère} tranche)
Mutuelle Petite Enfance Les Pitchounes du 6 ^e	Les Pitchounes du 6 ^e RAM	cadre + occupation temporaire	14 040 €	48 000 €

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.123 - Les Lions du Sport - Attribution de subventions aux associations sportives de proximité

M. SIMOND rapporte ce projet.

Il rappelle qu'il s'agit ici d'attribuer des subventions en fonction des projets portés par les associations sportives.

Pour ce Lyon du sport, c'est l'OFFISA qui se verra attribuer 2 000 € afin d'apporter une aide financière pour l'organisation de la "Fête du Sport" au vélodrome G. Prévéral le 30 mai 2015.

Il souligne une fois de plus la coupe budgétaire pratiquée, les montants passant de 10 000 € à 6 000 € et que cela impacte bien évidemment sur le soutien apporté aux clubs qui ne pourront pas faire certaines de leurs actions.

Le choix a été difficile car à cette même période, il avait pu attribuer 2 fois 2000 €. Ce n'est pas dans le but de dépenser pour dépenser, mais en tant qu'adjoint d'arrondissement au sport, il a cette proximité avec les clubs qu'il est impossible d'avoir au niveau de la mairie centrale. Il sait que des clubs vont souffrir, que très certainement des jeunes ne pourront pas être acceptés dans des clubs faute de moyens.

Il a donc choisi d'attribuer 2000 € pour aider l'Office des Sports organisatrice de la fête des Sports, prévu le 30 Mai prochain au vélodrome du Parc de la Tête d'Or. Le matin sera organisé avec l'ASVEL Athlétisme, une course pour les enfants du 6^e nés entre 2004 et 2006, un cross intitulé 6^e Souffle, la course des Gones. Les modalités d'inscription seront communiquées prochainement.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.124 - Attribution d'une subvention de 7 000 euros à l'Association Entente cycliste de Lyon 6^e pour l'organisation du challenge national junior - Manche piste le 9 mai 2015 et pour la finale Fenioux France Trophy sur piste le 12 septembre 2015 au Vélodrome Georges Prévéral au Parc de la Tête d'Or dans le 6^e arrondissement

M. SIMOND présente ce rapport.

Il annonce l'organisation par l'Association Entente cycliste de Lyon 6^e de deux compétitions sur piste au Vélodrome Georges Prévéral du Parc de la Tête d'Or : la 22^e édition du « Challenge national junior - Manche piste » anciennement appelé « Trophée international Gaby Coche » aura lieu le 9 mai 2015 et la « Finale du Fenioux France Trophy » se déroulera le 12 septembre 2015.

Il précise que ces deux manifestations sont gratuites et rassemblent environ 350 compétiteurs de toutes catégories et plus de 2 700 spectateurs.

La première manifestation est destinée aux meilleurs cadets et juniors hommes et dames (16-19 ans) et c'est une des rares courses sur piste organisées en France. Des équipes de sélections européennes seront invitées à cette occasion (Suisse, Italie, Espagne).

Quant au « Fenioux France Trophy », il accueillera les équipes de France au grand complet (juniors, élites et dames). Cette compétition est inscrite au calendrier international UCI (Union Cycliste Internationale). De plus, des nations étrangères dans la catégorie élite (hommes et femmes) seront invitées.

Il rappelle que c'est l'occasion de mettre en valeur le Vélodrome Georges Prévéral qui est un site magnifique, trop peu connu malheureusement.

Il regrette la coupe de 1 000 € faite par rapport à l'année précédente et estime que 7 000 € pour ces manifestations est un minimum.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.125 - Tarification des piscines municipales - Tarifs complémentaires à ceux adoptés le 26 mai 2014 applicables au CNR et Modification du Règlement Intérieur des piscines municipales

M. SIMOND rapporte ce dossier.

Il fait remarquer que les tarifs publics des piscines municipales ont été revus en mai 2014. Il s'agit ici de mettre en place quelques tarifs complémentaires et d'apporter quelques modifications aux conditions d'application de tarifs existants.

Les travaux de rénovation du Centre Nautique du Rhône (CNR) sont sur le point de s'achever permettant l'accès à l'ensemble des bassins et équipements du Centre Nautique et un accès restreint au bassin de 50 m, une tarification complémentaire doit être fixée pour l'ouverture partielle de l'établissement (accès restreint au bassin de 50 m). Il est proposé une application des mêmes tarifs que les autres piscines municipales pendant cette ouverture partielle.

Il précise qu'une pénalité de retrait d'heures en cas d'oubli d'arrêt du décompte temps en sortie pour le CNR avec pénalité de retrait de 4h lorsque l'établissement est en ouverture totale et 1h15 lorsque l'établissement est en ouverture partielle.

Il rappelle que ces modifications et ajouts de tarifs seront applicables à compter du 1^{er} mai 2015 et donne le tarif pour une entrée à plein tarif : 3,40 € et 2,60 € pour le tarif réduit.

Il précise pour la carte famille que les conditions de délivrance sont inscrites au règlement intérieur : cette carte famille ne pourra être délivrée qu'aux familles composées d'au moins un parent et un enfant de moins de 18 ans.

Il rappelle le manque de piscine dans le 6^e car celle de la rue Tronchet n'est pas accessible.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.126 - Rapport 06.15.126 – Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'Association « Jazz à cours et à jardins » pour l'organisation du festival «Jazz à cours et à jardins » du 3 au 7 juin 2015 dans plusieurs lieux des 5e, 6e et 9e arrondissements

Mme DARBON est rapporteur de ce projet de délibération.

Elle annonce que l'Association « Jazz à cours et à jardins organisera le festival « Jazz à cours et à Jardins », du 3 au 7 juin 2015, dans plusieurs jardins des 5^e, 6^e et 9^e arrondissements. Seront proposés plus d'une trentaine de concerts variés et gratuits s'adressant à tout public avec pour thématique « musique en herbes folles ». Des têtes d'affiche, des groupes confirmés mais aussi des talents moins connus se produiront dans les différents lieux, la programmation complète étant en cours de finalisation.

En 2014, la 3^e édition avait rassemblé environ 2 500 personnes.

Elle précise que cette année, de nouveaux jardins vont être investis dans le 6^e arrondissement : centre Louis Braille et le jardin du boulevard des Brotteaux.

Une subvention de 2 000 € est prévue pour cette Association.

*
* *

Questions diverses.

- M. AUGOYARD souhaite aborder un problème important et préoccupant qui est celui du C3. Cette ligne relie la presqu'île à la Part Dieu en site propre dans un sens et partage la circulation automobile dans l'autre. Elle est importante pour les habitants, les personnes qui travaillent à la Part Dieu et les activités économiques autour du cours Lafayette. C'est le seul moyen de liaison entre les deux cœurs de la Métropole de Lyon que sont la presqu'île et la Part-Dieu. Elle transporte jusqu'à

55 000 passagers/jour. Aujourd'hui, tout le monde est d'accord pour constater que le C3 marche mal.

Devant l'urgence, car il est prévu un accroissement du nombre d'utilisateurs, le Sytral a présenté un projet qui semble insuffisant. Une réunion de présentation a été concédée mais n'a pas permis d'éclairer la mairie sur les solutions au dysfonctionnement. M. AUGOYARD présente brièvement le projet : maintien voire réduction des largeurs des trottoirs, construction d'un site propre dans les deux sens, maintien d'une seule voie de circulation automobile, bandes cyclables dans les deux sens. Du côté du 6^e, tous les arbres sont supprimés.

Sur le 6^{ème} arrondissement, un arrêt de bus est supprimé sur Bellecombe. Or, un projet important (ancien site de la blanchisserie des HCL) doit y être implanté. Aucune concertation n'a été faite avec les habitants pour voir comment le fonctionnement allait s'inscrire dans l'environnement local.

M. AUGOYARD a eu l'occasion de répondre aux interrogations légitimes qui ont été soulevées lors de la réunion de conseils de quartiers. Il sait que de nombreuses associations sont inquiètes.

Il indique qu'il est à leur disposition pour en débattre.

Il est nécessaire de voir comment cela va s'intégrer et quelles vont être les conséquences pratiques de ce projet. À cette fin, il a effectué une visite de terrain avec Mme CROIZIER et M. LAUPIES. À l'occasion d'une de ces visites, ils ont eu la surprise de croiser le président du Sytral, par ailleurs président de la Métropole et sénateur-maire de Lyon, accompagné de nombreux techniciens et d'élus du 3^e. M. AUGOYARD regrette que les élus du 6^e n'aient pas été conviés à cette visite. Cela aurait été l'occasion d'enrichir le projet par un vrai dialogue.

Il demande à l'opposition d'arrondissement de bien vouloir relayer cette demande de concertation, étant souvent prompte à vouloir jouer le lien entre l'arrondissement et la mairie centrale.

Pour conclure, M. AUGOYARD insiste sur le fait que la majorité de l'arrondissement a gagné les élections municipales dès le 1^{er} tour. Elle est donc tout autant légitime pour discuter et être entendue par la majorité siégeant à l'hôtel de ville, et trouver une solution efficace à un problème important pour tous.

M. BLACHE estime ce sujet important. Après avoir interrogé sur le coût du déplacement du sénateur-maire, il rappelle avoir écrit avec M. AUGOYARD au Sytral afin d'avoir un complément d'informations mais il n'a pas encore reçu de réponse à ce sujet.

- Mme MICHAUX souhaite interpeler le Maire sur le soutien massif apporté à l'association 6visme, un mouvement associatif ayant vocation à encourager les jeunes à s'engager. Cette association a pu bénéficier des salles de la mairie, utiliser le logo officiel, l'adresse mail, d'envois d'invitations par centaines avec listes électorales, d'une soirée, site facebook.

M. Franck LEVY représentait le Maire de Lyon et les élus avaient certes été invités.

Elle espère que l'ensemble des associations du 6^e pourront bénéficier du même soutien.

Elle exprime cependant son inquiétude quant à l'accueil réservé. Tous les jeunes présents ne semblent pas avoir reçu le même accueil avec le même enthousiasme. Elle sait qu'un jeune qu'elle connaît ne semble pas avoir été reçu avec la même chaleur, ne faisant peut-être pas partie de la bonne bande.

N'étant pas présente, cela lui a été rapporté.

Mme MICHAUX demande au Maire de bien vouloir faire connaître le coût que cela représente.

M. BLACHE remercie Mme MICHAUX de saluer le succès rencontré par cette manifestation. Il pense qu'il est important de faire venir les jeunes. Il souligne, cependant, le manque de moyens à disposition de l'arrondissement comme chacun le sait. Il se félicite qu'il y ait eu autant de retour alors que la communication n'a pas été importante. Le coût a été très faible. Le mail, comme le logo, n'a été utilisé que très rapidement, le temps de la mise en place d'un site propre.

Il demande à Mme MICHAUX de lui faire connaître le nom du jeune en question qui n'a sans doute pas été accueilli de manière plus individualisée en raison du grand nombre de personnes présentes. Il espère avoir répondu à sa demande.

- Mme NACHURY aimerait revenir sur la ligne C3. Elle est très interrogative notamment quant au dimensionnement de la ligne. En effet, elle transporte 55 000 personnes. Un travail important a été effectué mais la réponse n'est pas du tout à la hauteur de ce qui est nécessaire.

Cela devrait améliorer les transports, or il n'y a qu'une seule voie, les horaires ne sont pas fiables.

244 places de voitures sont supprimées, le bus doit passer toutes les 6 minutes

Elle n'est pas hostile aux modifications mais elle est dubitative quant à la réponse donnée.

- M. BLACHE indique que M. HEKIMIAN lui a demandé de pouvoir prendre la parole en fin de séance afin d'intervenir sur le devoir de mémoire. Il pense que cela est très bien.

M. HEKIMIAN désire rappeler ici le centenaire du génocide arménien. Il indique qu'il est Français d'origine arménienne. Il aimerait faire un court récit qui fait écho de nos jours.

« Il y a un siècle, le 13 avril 1915, ils ne le savaient pas, mais leur destin était scellé, ils allaient bientôt mourir. Leur dernier regard sur le monde allait être empli de terreur.

Cette année est marquée par la commémoration du centenaire du génocide des Arméniens de l'empire ottoman par les Turcs en 1915, le Golgotha des Arméniens.

Premier génocide du vingtième siècle qui annonçait d'autres génocides et d'autres massacres, jusqu'à nos jours.

Parler de ce drame est un moment particulier pour nous, Français d'origine arménienne : l'histoire se mêle à notre histoire, personnelle et collective. L'année 1915 est pour beaucoup d'entre nous, la fin de notre généalogie et le début de notre nouveau destin.

Ce moment du souvenir est aussi un moment de vérité.

Aussi rendons nous cette année un triple hommage : aux victimes innocentes du génocide, aux survivants qui furent nos grands-parents et à la France qui fut notre salut.

Le génocide est sans doute le point paroxysmique de l'histoire des Arméniens, mais il y eu avant une longue histoire dont je dirai seulement quelques mots.

Les Arméniens sont un petit peuple d'Anatolie, qui vécut une grande partie de son histoire sous domination et sans Etat, le regard tourné vers le Mont ARARAT. Premier peuple à se convertir officiellement au christianisme au début de l'an 300 après JC, il est habité par la foi et une très forte identité.

Situé au carrefour des grands empires, les invasions et les dominations ont marqué notre histoire : romains, perses, mongols, arabes, ottomans et autres envahisseurs, et pour finir, après le génocide, 70 ans sous le joug du totalitarisme communiste, régime de terreur s'il en fût, un temps compagnon de route du nazisme. Aussi n'oublions pas que nombre d'arméniens furent déportés par ce régime et disparurent dans l'immensité sibérienne sans laisser de traces. Quelle que fut leur puissance, ces empires ne sont plus. Il n'est demeuré que des peuples dont le peuple arménien. En 1991, le foyer national arménien s'est rallumé, après avoir couvé pendant des siècles.

Le peuple arménien aurait dû disparaître plus d'une fois et pourtant il est toujours là, pour deux raisons qui n'en forment en fait qu'une : son identité et sa foi.

Le génocide de 1915 fut conçu et mis en œuvre par le gouvernement des jeunes turcs du comité union et progrès. Il avait mis au point le processus d'extermination méthodique de la population arménienne, une des communautés de l'empire ottoman: militaires, intellectuels, notables, hommes, jeunes et vieux, femmes et enfants furent assassinés, massacrés, pendus, décapités, égorgés, éventrés, massacrés à l'arme blanche, à la hache, au fusil, déportés, par train, à pied, pour finir par mourir de faim et de soif en grand nombre dans des camps, notamment en Syrie : tout ce que l'homme est capable de pire a été réalisé. Les premiers massacres qui annonçaient le génocide eurent lieu en 1894/1896 puis en 1909. Il nous faut citer quelques noms de responsables de ce génocide, les noms du Sultan Abdul Hamid (1894/1896), Enver PACHA, Talaat PACHA. Mustapha KEMAL a parachevé cette œuvre mortifère en liquidant définitivement en Turquie la question arménienne

1,5 million d'Arméniens, environ, ont été éliminés, les autres se sont enfuis ou se sont mêlés à la population par conversion forcée à l'islam, mariage forcé ou mise en quasi esclavage. Soit les deux

tiers environ de la population arménienne de l'empire ottoman. A l'échelle de la population française cela représenterait plus de quarante millions de morts.

Nous ne savons pas où, quand et comment nos arrières grands-parents sont morts. Il n'y eu ni sépulture, ni cérémonie. Un siècle plus tard, notre deuil n'est pas achevé. Le Saint Père, le pape François, a fort justement dit «Cacher ou nier le mal, c'est comme laisser une blessure continuer à saigner sans la panser.» Nous pensons à eux et nous leur rendons avec affection l'hommage qui leur est dû.

Nous attendons de la Turquie et des turcs les mots qui libéreront les âmes tourmentées de nos morts et qui scelleront la réconciliation tant attendue. Peut-être cela prendra du temps voire même n'arrivera jamais eu égard à la posture désespérément négationniste des autorités turques. Qu'importe, nous n'oublierons jamais et nous rappellerons le crime des innocents. Tel l'œil, dans la tombe, qui regardait Caïn, nous fixerons la conscience des Turcs.

Les dirigeants turcs ont oublié une chose : la foi ne meurt jamais, elle transcende la matière et le temps.

La providence a ensuite guidé les pas de nos anciens ici, en France, la fille ainée de l'Eglise. Sitôt arrivés, ils se mirent à l'ouvrage et fondèrent une famille. La priorité était de vivre, enfin, et d'oublier. Ils ont regardé l'avenir et le ciel sans se laisser ronger par le chagrin et sans se laisser abattre par le renoncement. Ils nous ont peu parlé de leurs malheurs.

Avec l'âge et le temps, nous mesurons mieux, la force qui fut la leur. Aussi avons-nous l'obligation de ne pas les décevoir et d'aller toujours de l'avant.

Ils ont voulu que nous devenions Français parmi les Français. L'assimilation à la civilisation et à la société française fut donc une priorité dans nos familles. L'école porta notre espérance d'un avenir meilleur, le travail et la patience firent le reste. Force est d'admettre que n'avions plus rien et que nous avons beaucoup obtenu, parfois même au-delà de nos espérances. Alors, nous sommes devenus Français et nous avons reçu la France en héritage, à charge pour nous d'en préserver l'essence et la substance. Nous avons fait nôtres son histoire, sa langue, sa culture, ses traditions, ses morts et ses vivants. Sans la providence qui épargna nos grands-parents et sans le privilège qui leur fut accordé de s'établir ici, nous ne serions pas nés. Par notre histoire, nous sommes ainsi éternellement liés à la France. Par notre histoire, nous mesurons à sa juste valeur ce que signifie recevoir le don de la vie.

Voilà notre histoire, jusqu'à vous. Pour finir nous formons quatre vœux : celui de la préservation des hommes d'un pareil fléau à l'avenir, celui de la reconnaissance et de la réconciliation, celui de la réussite de la jeune république d'Arménie et enfin celui d'un avenir radieux pour notre nouvelle patrie.

Quant à savoir s'ils se réaliseront ... Dieu seul le sait. »

M. BLACHE remercie M. HEKIMIAN pour son témoignage et relie celui-ci avec l'organisation, dans le cadre de la Mairie du 6^e, de la semaine consacrée au « devoir de mémoire ». Des personnes sont venues témoigner, des mémoires vivantes, des faits qui se sont produits lors de la dernière guerre. Une exposition a été dédiée aux habitants du 6^e internés à Montluc, l'ancienne prison régionale de la gestapo. Des conférences ont été données en présence des enfants des écoles pour transmettre cette mémoire avec des temps très forts et constructifs. Cette semaine a été très intéressante.

*
* *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25.

La prochaine séance du Conseil d'Arrondissement aura lieu le 18 mai 2015 à 18h30.